

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 31 mai 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 10

votants : 15

Date d'affichage de la liste des délibérations : 12 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – YBERT Valéry - LECORNU Séverine - THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy – GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Pouvoirs : GIAVARINI Pascal a donné procuration de vote à GILLES Christophe.
LEMAITRE Stéphanie a donné procuration de vote à LECORNU Séverine.
FOSSEY Flavie a donné procuration de vote à THIENNETTE Claude.
LACAILLE Estelle a donné procuration de vote à POZZO Maryvonne.
LE GUILLOUX Vanessa a donné procuration de vote à LEBLOND Christine.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

5 – INSTITUTIONS & VIE POLITIQUE

5.3 – Désignation de représentants

Elections des délégués suppléants aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023

- Délibération n° DEL2023-06-09B-

M. Le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Il est procédé à la constitution du bureau électoral :

- Président : Christophe GILLES

- Membres : Christine LEBLOND – Séverine LECORNU – Maryvonne POZZO – Valéry YBERT

- Secrétaire : Claude THIENNETTE.

Il est procédé au vote des délégués titulaires aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023 à bulletins secrets.

Après avoir prononcé les résultats de l'élection des délégués titulaires aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023, il est procédé à l'élection des délégués suppléants à bulletins secrets.

Sont élus au premier tour de scrutin avec quinze voix pour en tant que délégués suppléants aux élections sénatoriales de 2023 :

- Christine LEBLOND,

Bordereau de signature

Délibération n_ DEL2023-06-09B _élection des délégués
suppléants aux élections sénatoriales326

Signataire	Date	Annotation
wspapheur GF, <i>Application GF</i>	12/06/2023	 Pour signature. Merci.
Christophe GILLES, <i>Maire</i>	12/06/2023	  Certificat au nom de CHRISTOPHE GILLES (COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR AY), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 16 août 2021 à 15:05 au 16 août 2024 à 15:05.
<i>Application GF</i>		

Dossier de type : CIRCUIT // Signature PDF

République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

- Michel LEPAGE,
- Guy VANDENAWEELE.

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 9 juin 2023,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
050-215004813-20230609-DEL2023-06-09B-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023